

PROCHE,  
ACTIF,  
humain !

SNAP

CSEC

Comité Social et  
Economique Central

RÉUNION DU 15 et 16 MAI 2024

### Ordre du jour de la réunion

#### Vos élus CSEC

Laurent MERIQUE

[laurent.merique@francetravail.fr](mailto:laurent.merique@francetravail.fr)

Isabelle DE OLIVEIRA

[isabel.de-oliveira@francetravail.fr](mailto:isabel.de-oliveira@francetravail.fr)

Maryvonne HO SACK WA

[ho-sack-wa@francetravail.fr](mailto:ho-sack-wa@francetravail.fr)

Laurence THIREAU

[laurence.thireau@francetravail.fr](mailto:laurence.thireau@francetravail.fr)

Frédéric PICHON DE BURY

[fred.pichondebury@francetravail.fr](mailto:fred.pichondebury@francetravail.fr)

Myriam SURLEMONT

[myriam.surlemont@francetravail.fr](mailto:myriam.surlemont@francetravail.fr)

#### Votre Représentant syndical SNAP

Jean-Luc MIRAGLIA

[jl.miraglia@francetravail.fr](mailto:jl.miraglia@francetravail.fr)

1. Approbation du PV du 13, 14 mars, 5, 10 et 11 avril 2024
2. Consultation sur la mise en œuvre du programme «SOCLE SI RH » OSIRHIS
3. Information sur le nouveau marché des titres restaurants
4. Information en vue d'une consultation sur Chat FT
5. Information en vue d'une consultation sur la situation économique et financière 2023 de France Travail
6. Information sur l'actualisation du modèle d'équilibre des ressources
7. Point d'étape sur la mise en œuvre de la politique sureté
8. Point sur la commission CSSCTC

#### **SNAP** 1. Approbation des PV du 13, 14 mars, 5, 10 et 11 avril

L'ensemble des PV est approuvé à l'unanimité

#### **SNAP** 2. Consultation sur la mise en œuvre du programme « SOCLE SI RH » OSIRHIS

VOTE : 2 POUR (CGC) et 21 Avis circonstancié (CFDT, CGT, FO, **SNAP**, SNU et STC)

Avis majoritaire sur l'avis circonstancié ci-dessous :

Cette consultation du CSEC est encadrée par les dispositions issues de l'article L 2312-15 du Code du travail.

De la phase d'information, il ressort que :

- Ce produit remplacera *ORACLE People Soft* âgé de 18 ans, logiciel obsolète dont la mise à jour n'est plus assurée,
- Il n'y a pas d'impact sur les effectifs RH,
- Il s'agit d'avoir un outil facilitateur au quotidien pour les services RH et pour les agents,
- Il apportera des améliorations comme une meilleure visualisation de l'historique carrière et sur la rémunération.
- Horoquartz n'est pas impacté,
- Le cycle de paye n'est pas modifié,
- L'intégralité des données existantes seront versées dans le nouveau produit,
- Les apports attendus pour les agents sont : de nouvelles ergonomies, la possibilité de chargement d'attestations y compris pour les agents publics, les demandes d'acompte, etc.



RÉUNION DU 15 et 16 MAI 2024

CSEC

Comité Social et  
Economique Central

- Les managers auront des items propres comme sa gestion d'équipe ou la désignation de tuteurs,
- L'accès des managers aux informations concernant les agents sera limité au strict nécessaire,
- L'accompagnement des agents se fera par la communication sur l'intranet, des tutoriels et fiches pratiques.
- Ce nouvel outil devrait permettre d'avoir une visibilité sur l'ensemble de la carrière des agents publics (ce qui n'est pas le cas actuellement),
- La page d'accueil de l'outil ne sera pas interactive,
- L'Intelligence Artificielle ne sera pas utilisée dans l'outil,
- Concernant le RGPD et la sécurisation des données : les zones de texte seront limitées volontairement et l'accès aux données des agents sera limité au strict nécessaire,
- Le coût du projet et du marché est de 64 millions d'€ TTC,
- Le marché est conclu pour 12 ans.

Il est à noter que les élus n'ont pas eu de démonstration de l'outil lors de la phase d'information.

### **Information et accompagnement des agents**

Les élus au CSEC estiment que l'accompagnement prévu est insuffisant et demandent que des séquences d'appropriation soient organisées lors des réunions de services avec des livrables en appui fournis par la DG. Ce dès la première réunion de service à compter de la mise en service de l'outil.

Le CSEC réitère son alerte sur la période choisie pour le déploiement (estivale) et la nécessité de concerner tout le personnel et demande à ce titre qu'un dispositif soit mis en place afin que tout agent qui reviendrait post déploiement par exemple après une longue absence puisse bénéficier d'un accompagnement.

### **Aspects techniques**

Les élus au CSEC alertent sur les éléments spécifiques du traitement des agents publics (SFT, QPV...) qui souffrent de fréquentes erreurs.

Les élus CSEC demandent que les spécificités notamment des agents dans les DROM, des agents publics, puissent être prises en compte.

Les élus CSEC demandent qu'une procédure claire soit mise en place pour donner des accès pertinents et limités selon les niveaux d'habilitations (interne, partenaires...)

Enfin les élus CSEC demandent que toutes les assurances soient prises afin d'assurer la concomitance des deux prestataires à minima durant 6 ans (5 ans étant la période maximale de longue maladie).

### **Sécurité et RGPD**

Les élus du CSEC demande que France Travail ait une exigence forte et prioritaire concernant la sécurisation des données personnelles des agents, notamment au regard des incidents graves survenus ces derniers mois. La Direction doit exiger de tout prestataire une fiabilité de haut niveau dans ce domaine et assurer le contrôle du respect de cette exigence. La Direction doit également garantir à l'ensemble des salariés que leurs données sont conservées à un niveau de sécurité maximal.

Les élus du CSEC doivent avoir la garantie, de la localisation pérenne en France des serveurs contenant les données personnelles des agents, de la conservation de la propriété des données, dans le respect de la réglementation.

Les élus au CSEC demandent à connaître l'intégralité des informations sur les agents dont France travail dispose, les modalités et le cadre d'accès. Lors de la phase de consultation, les élus n'ont pas été destinataires de ces informations et demandent que chaque agent, s'il en fait la demande dans le cadre d'une procédure simplifiée (permettant la vérification ou la correction), soit destinataire dans le délai légal d'un mois d'une fiche informative récapitulant la nature des données

PROCHE,  
ACTIF,  
humain !

Syndicat National du Personnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr



Je scanne, j'adhère !



RÉUNION DU 15 et 16 MAI 2024

CSEC

Comité Social et  
Economique Central

personnelles détenues et traitées par France travail. En complément, les élus du CSEC demandent à être destinataires dans les mêmes délais de toutes les « fiches registres » afférentes.

### **SNAP** 3. Information sur le nouveau marché des titres restaurants

Le marché des TR prendra fin au 31/12/2024 et le nouveau marché sera opérationnel au 01/01/25. Il est composé de 2 lots : celui des TR et celui des CESU. Ce nouveau marché s'étalera sur 4 ans (2025-2028).

La dotation est maintenant passée à 100% en dématérialisé depuis janvier 2024 ce qui est un réel avantage, selon la DG, au regard des difficultés de distribution ou perte.

Pour rappel, sur les TR, nous avons une participation de 60 % par Ets et 40 % par les agents. Il y aurait 5 prestataires sur le marché des TR/CESU (sourcing DG).

#### Principaux éléments du marché TR

Prestataire unique - 100% dématérialisation - Proposition d'offres de partenaires qui permettent de mettre l'accent sur le pouvoir d'achat - Changement de millésime simple et rapide. - Prestation d'accompagnement de la mise en œuvre du nouveau marché (campagne de communication et adaptée aux besoins de FT). Rattachement au réseau bancaire. Duplicable sur toutes les applicatifs et supports virtuels. Possibilité de payer au-delà du plafond sans provision préalable. Une dotation chargée au plus près de la paie – Dons possibles aux associations caritatives

Ce qui ressort des remarques/questions c'est celui du maillage territorial, les collègues dans les grandes villes ont de nombreux lieux qui sont référencés. Dans l'espace rural, c'est parfois plus compliqué, et le maillage a un effet important. L'Ets comme l'ensemble des élus sommes conscient, même sur les TR, des effets sur l'environnement, une clause RSE sera incluse dans l'appel d'offre.

Concernant le maillage territorial, les critères se baseront également sur le nombre de commerçants affiliés, la possibilité de repérage en géolocalisation.

Pour la réversibilité des montants non consommés – cela dépendra des réponses des prestataires notamment sur la partie technique.

Montant annuel du marché des TR – environ 8,9 M d'Euros

Dans le cadre de la fin du marché, l'ensemble des élus souhaitent connaître le bilan des CESU et des TR. Ce bilan permettra aussi de pouvoir mieux informer les collègues sur ces deux prestations. Cela pourrait avoir lieu lors de la commission de suivi sur l'égalité professionnelle par exemple.

### **SNAP** 4. Information en vue d'une consultation sur Chat FT

Pôle Emploi, maintenant France travail a investi depuis plus de 10 ans dans l'intelligence artificielle

C'est une équipe de la DSI composée de 12 Agents qui travaillent sur le projet « Chat FT »

L'objectif est de présenter au fur et à mesure les différents cas d'usages dont le 1<sup>er</sup> est Chat FT

Pour information, en 2023 il y a eu plus de 32 000 connexions / mois sur Chat GPT par les Agents

L'idée du travail de la SI est de donner via l'IA de FT (Chat FT) des informations sécurisées et de libérer du temps opérationnel. Le Chat FT peut aider dans la rédaction, la synthèse et l'aide à la production mais dans un cadre sécurisé.

PROCHE,  
ACTIF,  
humain !

Syndicat National du Personnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr



Je scanne, j'adhère !



RÉUNION DU 15 et 16 MAI 2024

CSEC

Comité Social et  
Economique Central

Les élus souhaitent connaître les recommandations, remarques que le comité d'éthique FT a émises sur le Chat FT (avril 2024). Pour rappel, il existe une charte de l'IA à FT qui contient 7 critères.

Se pose aussi avec la mise en place de Chat FT du partage de nos outils avec nos partenaires (ML et Cap emploi). Et à plus long terme, l'effet sur les effectifs de FT.

*Les élus du SNAP ont rappelé la Motion votée lors de leur congrès de septembre 2021 :*

**« Afin d'éviter toute dérive, le SNAP, au service de l'humain, s'engage à veiller à ce que le développement de l'intelligence Artificielle ne se fasse pas au détriment de l'intervention humaine dont le SNAP réaffirme la plus-value. L'intelligence Artificielle doit être au service des agents et non les remplacer. »**

La DG nous précise avoir 3 ambitions :

- 1) libérer du temps aux agents,
- 2) mieux connaître les usagers (DE ou E),
- 3) mettre en place des services innovants.

8 cas d'usages sont actuellement prévus et la présentation de ce jour est sur le 1<sup>er</sup> cas d'usage

Le comité d'éthique a été consulté en Avril et il n'y a pas eu de fin de non-recevoir

La bibliothèque de prompts (prompting = apprendre à poser les bonnes questions) est à venir et l'établissement reconnaît la nécessité d'un glossaire (**demandé à plusieurs reprises par le SNAP**)

L'ensemble des élus a adopté à l'unanimité la proposition de commission ci-dessous :

*Les élus CSEC ont voté à l'unanimité la création d'une commission mixte composée d'un élu par os représentée au CSEC et un d'un élu par os représentée au CSE de la DSI, un représentant de la direction expert sur le sujet IA et un représentant « métiers » en charge d'étudier les impacts de l'IA sur les métiers et services de France travail.*

*Elle se réunira une fois par trimestre à minima. Ce temps de réunion et le temps de préparation seront considérés comme du temps de travail.*

*La commission pourra décider d'inviter des experts y compris extérieurs afin d'apporter des éclairages nécessaires aux travaux.*

## **SNAP 5. Information en vue d'une consultation sur la situation économique et financière 2023 de France Travail**

Une commission Economique a eu lieu le lundi 13 mai afin de faire une première analyse des comptes 2023 de pôle emploi. On peut noter que l'Unedic est notre premier contributeur largement devant l'Europe via le FSE et l'Etat.

La contribution de l'Etat est en baisse d'année en année et la contribution assurance chômage est en hausse par rapport à 2022. Les comptes 2023 ont été certifiés sans réserve par les Commissaires aux comptes.

Le budget a été voté en Février 2024 du fait de la création de France Travail

Le budget en lien avec la transformation (France Travail) est difficile à identifier car le budget de Pôle Emploi est désormais celui de France Travail

Par contre on connaît le budget lié à la plateforme SI (47 millions d'euros) et pour la signalétique de l'expérimentation prospection (1,5 million d'euros)

PROCHE,  
ACTIF,  
humain !

Syndicat National du Personnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr



Je scanne, j'adhère !



RÉUNION DU 15 et 16 MAI 2024

CSEC

Comité Social et  
Economique Central

Concernant la NAO il n'y a pas d'information à ce jour sur le sujet actuellement (en attente de validation de certaines hypothèses)

Il n'y a pas de changement concernant le FSE dont la programmation est de 2021 à 2027

La sous-traitance est mise en place du fait qu'il n'y a pas de possibilité d'effectifs supplémentaires (FT soumis à un plafond d'emploi)

L'ensemble des élus ont voté majoritairement la résolution suivante :

*En application des dispositions de l'article L.2315-88 du Code du Travail, le Comité Social et Économique Central de France TRAVAIL mandate le cabinet d'expertise comptable APEX, (61-69 rue de Bercy ; 75012 Paris) pour l'assister dans la consultation annuelle récurrente portant sur la situation économique et financière de l'Etablissement.*

*En particulier, la mission confiée à l'expert portera sur :*

- *L'analyse de l'évolution des produits et de leur structure pour 2023 et au budget 2024, au regard notamment de la diminution des autres subventions, dont les financements de l'Etat mais également de la hausse de la subvention d'Etat.*

*Il s'agira de faire le lien entre les budgets et la vision opérationnelle des dispositifs concernés au travers des indicateurs d'activité (ex : nombre de bénéficiaires, nombre d'heures...etc) afin d'identifier les sous-jacents de l'évolution des budgets.*

- *L'analyse de l'évolution des charges d'intervention, et notamment :*
  - *la baisse en 2023 et prévue au budget 2024 des aides au développement de compétences*
  - *La hausse du coût des prestations externalisées depuis plusieurs années et au budget 2024, par type d'opérateur, de prestations, et au travers d'indicateurs d'activité*
- *L'analyse de la nature et des évolutions liées à l'augmentation des financements concernant les fonds propres de France travail, pour 2023 et au budget 2024*
- *L'analyse de la nature et des évolutions des frais de fonctionnement concernant le conseil, l'assistance ou les honoraires (dont le recours aux cabinets de conseil) pour 2023 et au budget 2024*
- *L'analyse du Budget 2024, datant de février 2024, au regard de la création de FRANCE TRAVAIL :*
  - *notamment s'agissant du coût et du financement des différentes expérimentations*

*et plus généralement, des impacts budgétaires naissants ou à anticiper de la transformation*

### **SNAP 7. Point d'étape sur la mise en œuvre de la politique de sureté**

2019 : Lancement d'une démarche globale de sureté et de gestion des risques de sureté

2021 : Evénement dramatique de Valence (28 janvier)

L'objectif est que tous les sites (1066) soient mis aux normes de sureté sur 4 ans

Le budget pour ce projet a été validé et passe de 94,3 millions d'euros à 165,8 millions d'euros avec 1 projet bâtimentaire et un projet technologique.

PROCHE,  
ACTIF,  
humain !

Syndicat National du Personnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr



Je scanne, j'adhère !

En 2024, 23% des sites sont engagés et un référentiel national des équipements est mis en place

Depuis 2019 un partenariat avec la gendarmerie et la police nationale est renforcé via des conventions cadres « sureté »

Un plan gouvernemental de la protection des Agents publics a été annoncé en septembre 2023

Un programme est prévu sur 3 à 5 ans concernant le partenariat Police / Gendarmerie, l'adaptation des procédures, le déploiement des systèmes et équipements de sureté et le plan de développement des compétences

Concernant le développement des compétences (ELD, Agents) 90% des Agents du réseau formés fin mars 2024 et une formation sur la radicalisation est prévue pour les référents de confiance (DT)

**Le SNAP est intervenu pour connaître les chiffres autour de la formation sur la sureté dans le cadre du plan de formation annuel**

La DG précise que cela sera possible dans le cadre de la commission de suivi de l'accord formation

La DG nous rappelle que dans la plupart des cas ce sont des Managers qui sont en « Manac »

Il y a actuellement 120 référents de confiance formés et 450 Directeurs d'agence

Il y a une évolution de la cartographie des risques. L'ambition batimentaire est là pour diminuer les risques

Un travail est en cours au niveau des parkings des agences permettant aux agents d'arriver et de quitter le site en toute sécurité (au cas par cas, portail blindé, caméra)

L'objectif est de terminer tous les travaux en 2027

## SNAP 6. Information sur l'actualisation du modèle d'équilibre des ressources

En 2024, 300 ETPT sont répartis dans les établissements FT (hors FT service, DSI et DG)

A savoir aussi que 3 régions perdent des postes : Normandie (- 20), La corse (- 2) et la Martinique (- 2)

### PLAFOND D'EMPLOI 2024

| Région                     | Plafond d'emploi 2023 (ETP CDI) | Rééquilibrage 2024 | Répartition des 300 ETP au poids OPERA « inducteurs » | Evolution 2023 / 2024 en ETP CDI | Evolution 2023 / 2024 en ETP CDI (en %) | Plafond 2024     |
|----------------------------|---------------------------------|--------------------|---|----------------------------------|---|------------------|
| AUVERGNE-RHONE-ALPES       | 5 015,97                        | 1,88               | 33,80   | 35,68                            | 1%                                      | 5 051,65         |
| BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE    | 1 654,64                        | -12,53             | 10,79   | -1,73                            | 0%                                      | 1 652,91         |
| BRETAGNE                   | 2 001,19                        | -0,60              | 13,45   | 12,85                            | 1%                                      | 2 014,04         |
| CENTRE-VAL DE LOIRE        | 1 549,96                        | -0,15              | 10,42   | 10,27                            | 1%                                      | 1 550,23         |
| CORSE                      | 227,36                          | -3,11              | 1,45  | -1,66                            | -1%                                     | 225,69           |
| GRAND EST                  | 3 431,82                        | -10,59             | 22,80   | 12,21                            | 0%                                      | 3 444,03         |
| GUADELOUPE                 | 533,57                          | -0,60              | 3,57  | 2,97                             | 1%                                      | 536,54           |
| GUYANE                     | 220,84                          | 4,80               | 1,62  | 6,42                             | 3%                                      | 227,26           |
| HAUTS-DE-FRANCE            | 4 157,65                        | -20,22             | 27,42   | 7,20                             | 0%                                      | 4 164,85         |
| ILE DE FRANCE              | 7 708,10                        | 46,60              | 53,18   | 99,78                            | 1%                                      | 7 807,88         |
| MARTINIQUE                 | 422,18                          | -8,44              | 2,53  | -5,91                            | -1%                                     | 416,27           |
| MAYOTTE                    | 120,52                          | 11,37              | 1,06  | 12,43                            | 10%                                     | 132,94           |
| NORMANDIE                  | 2 066,10                        | -33,59             | 12,99   | -20,59                           | -1%                                     | 2 045,51         |
| NOUVELLE-AQUITAINE         | 3 854,22                        | -5,84              | 25,77   | 19,93                            | 1%                                      | 3 874,15         |
| OCCITANIE                  | 4 357,88                        | 14,09              | 29,72   | 43,81                            | 1%                                      | 4 401,69         |
| PAYS DE LA LOIRE           | 2 308,47                        | -10,07             | 15,26   | 5,18                             | 0%                                      | 2 313,66         |
| PROVENCE ALPES COTE D'AZUR | 3 740,91                        | 6,32               | 25,40   | 31,72                            | 1%                                      | 3 780,64         |
| REUNION                    | 1 218,03                        | 20,67              | 8,78  | 29,45                            | 2%                                      | 1 247,48         |
| <b>NATIONAL</b>            | <b>44 597,42</b>                | <b>0,00</b>        | <b>300,00</b>   | <b>300,00</b>                    | <b>1%</b>                               | <b>44 897,42</b> |





RÉUNION DU 15 et 16 MAI 2024

CSEC

Comité Social et  
Economique Central

Pour rappel le modèle OPERA est basé sur des inducteurs d'activité relatifs aux 3 dominantes : DEFM et DE en portefeuille / BFM et DAL / DPAE et offres. + 1 mécanisme socioéconomique + 1 mécanisme de bonification des agences en QPV

La DG nous prévient qu'elle s'engage à ce que le modèle OPERA n'existera plus en 2025, que le travail est fait sur les bassins et non sur les régions

Pour les régions qui ont perdu des postes, le rééquilibrage se fera sur plusieurs années.

La DG nous précise qu'ils n'ont pas pris en compte les 47 territoires (BRSA) et les régions concernées par les expérimentations dans le calcul avec OPERA

***Le SNAP est intervenu pour savoir le temps qu'il faut pour faire le calcul via OPERA pour le refaire avec ces éléments (BRSA, Expérimentations) et si la création des nouvelles DT avait été pris en compte via OPERA ?***

La Direction nous répond que cela ne prend pas quelques minutes de faire « tourner » OPERA car il faut récupérer un maximum de données auprès des agences et donc impossible de le refaire cette année

L'absentéisme est compliqué à prendre en compte et la DG s'engage à nous communiquer les données (plafonds et hors plafond)

***Le point 8 sur la CSSCTC sera reporté au prochain CSEC de juin 2024***

PROCHE,  
ACTIF,  
humain !

Syndicat National du Personnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr



Je scanne, j'adhère !

SNAP